



Commune de  
Montanaire

# RAPPORT DE GESTION



2

0

2

4



## TABLE DES MATIERES

1.	Cécile Crisinel Favre, Syndique.....	3
1.1.	Administration générale .....	3
1.2.	Service de la population .....	6
1.3.	Santé.....	6
1.4.	Petite enfance.....	7
1.5.	Affaires sociales .....	8
1.6.	ARGdV Association régionale du Gros-de-Vaud .....	10
2.	Arbenz Pascal, Municipal.....	12
2.1.	Routes.....	12
2.2.	Déneigement.....	13
2.3.	Défense incendie .....	13
2.4.	Déchetteries.....	15
3.	Bigler Yves-Alain, Vice-Syndic .....	17
3.1.	Aménagement du territoire .....	17
3.2.	Chemins AF .....	17
3.3.	Ecoles.....	18
3.4.	Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV).....	18
4.	Bourlard Marc, Municipal.....	20
4.1.	Police .....	20
4.2.	Sports et sociétés locales.....	20
4.3.	Tourisme.....	21
4.4.	Environnement.....	21
4.5.	Forêts.....	21
4.6.	Voirie.....	22
4.7.	Salles et grandes salles.....	22
4.8.	Refuges.....	24
5.	Dubach Valentin, Municipal.....	25
5.1.	Finances .....	25
5.2.	Service informatique .....	25
6.	Nathalie Jatton, Municipale.....	27
6.1.	Police des constructions .....	27
6.2.	Bâtiments.....	27
6.3.	Plan énergie et climat.....	28
6.4.	ORPC .....	28
7.	Michel Rosset, Municipal .....	29
7.1.	Service des eaux .....	29
7.2.	Évacuation et épuration des eaux.....	31
7.3.	Eclairage public .....	33
7.4.	Télé réseau de Thierrens .....	34



## **1. CÉCILE CRISINEL FAVRE, SYNDIQUE**

---

Dicastères : Administration générale  
Ressources humaines  
Affaires juridiques  
Affaires sociales  
Santé  
Cimetières  
Petite enfance  
Service de la population

Associations et comités : Membre du CoDir de l'ARGdV  
Membre du Conseil d'administration de l'Efaje  
Déléguée à l'ARASPE  
Déléguée à l'AIDDEV  
Déléguée à l'Entente Boulens-Chapelle

### **1.1. Administration générale**

L'année 2024 a été marquée par des changements au niveau de la Municipalité avec le départ de notre syndic Claude-Alain Cornu au 30 juin après, plus de 20 ans d'activité entre les Municipalités de Chanéaz puis de Montanaire. Une page se tourne pour la commune car sa passion, son dévouement et sa disponibilité vont manquer à la collectivité. L'arrivée de Valentin Dubach comme municipal des finances et de l'informatique a apporté un vent de fraîcheur et de dynamisme au sein de notre équipe. Il a pris en main très rapidement ses dicastères, il s'investit pleinement pour ses nouvelles fonctions. Devenue syndique au 1er juillet, je réalise l'ampleur de la tâche effectuée par mon prédécesseur, et j'apprécie d'autant plus d'être épaulée par mes collègues investis et compétents. La bonne entente au sein de notre Municipalité est toujours d'actualité, ce qui est primordial pour effectuer cette lourde tâche.

Au cours de l'année, la Municipalité s'est réunie 43 fois en séance ordinaire, chaque mardi matin de 8h00 à 12h00, et a tenu 11 sessions d'une journée entière. Les vacations — c'est-à-dire les heures de préparation et les interventions hors séance — ont totalisé 2'201 heures, soit une hausse de 375 heures par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les oppositions aux travaux de rénovation du bâtiment administratif et de l'auberge communale ont retardé leur lancement, augmentant considérablement le nombre d'heures consacrées par les municipaux concernés.

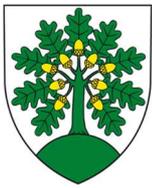
La distance parcourue hors commune par l'ensemble des municipaux est de 2'359 km, représentant une augmentation de 206 km.

Le nombre d'heures liées aux vacations est relatif car pour être exact, il faudrait y ajouter les heures effectuées dans les nombreux comités de direction, dont font partie les municipaux.

#### **1.1.1. Préavis**

8 préavis ont été présentés et acceptés lors des 4 séances du Conseil communal :

- 02/2024 Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction
- 03/2024 Comptes 2023 et rapport de gestion 2023
- 04/2024 Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires



## Commune de Montanaire

- 05/2024 Modification des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)
- 06/2024 Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 – Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs
- 07/2024 Arrêté d'imposition 2025 et 2026
- 08/2024 Budget 2025
- 10/2024 Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens

### 1.1.2. Ressources humaines (RH)

Les salaires 2024 ont été indexés, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août qui montrait une augmentation de 1.1%. Comme stipulé à l'article 15 du règlement communal sur le personnel : « La Municipalité adapte les salaires le 1er janvier de chaque année sur la base de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC), l'indice de référence étant celui du mois d'août de l'année précédente. Si l'IPC est négatif, aucune diminution de salaire n'est appliquée. La Municipalité peut renoncer en tout ou partie à l'adaptation ».

L'effectif total de la main-d'œuvre se compose de la manière suivante :

Municipalité	7	
Administration	9	
Exploitation	8	(comprenant un apprenti et 1 employé intérimaire)
Petites mains, au mois	5	(STEP, conciergerie)
Petites mains, à l'heure	19	(conciergerie, fontaines, déchetteries, déneigement, compteurs, etc...)
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>employé.e.s</b>

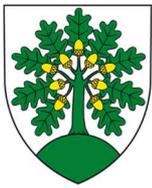
#### 1.1.2.1. Administration

Notre responsable du greffe qui travaillait à 70 % ayant fait valoir son droit à la retraite au 30 septembre, nous avons engagé une nouvelle personne à 50% et notre jeune retraitée va garder un 20 % d'activité durant environ 1 année ce qui permet de former notre nouvelle employée et à notre nouvelle responsable de suivre la formation de cadre en administration communale : une formation enrichissante et complexe qui permet une amélioration de la gestion administrative, une meilleure qualité des services publics, une réduction des risques d'irrégularités administratives et juridiques, une capacité à innover et à s'adapter aux défis actuels.

Du côté de la bourse, la mise en place de MCH2, le nouveau plan comptable qui sera effectif dès le 1er janvier 2026, requiert un investissement important de la part de nos deux boursières.

Effectif pour l'année 2024 :

Greffe	3 personnes	120 %
Contrôle des habitants	2 personnes	60 %
Communication	1 personne	60 % (un médiamaticien engagé à 90 %, refacturé 30 % à d'autres communes)
Bourse	3 personnes	150 %



## Commune de Montanaire

### 1.1.2.2. Exploitation

L'ensemble de l'effectif représente 775 % (5 personnes à temps plein, 1 à 75 %, un apprenti et 1 employé intérimaire pendant une période de l'année).

Pour diverses raisons nous avons dû malheureusement nous séparer de 2 employés. Pour remplacer ces deux personnes, nous avons recruté un nouvel employé qui est tombé gravement malade à peine le contrat signé et n'a pas pu de ce fait exercer ses fonctions. Nous avons donc dû à nouveau faire appel à des intérimaires qui ne nous donnent pas toujours satisfaction. Le recrutement de personnel de qualité s'avère difficile dans cette branche.

Nous constatons que l'érosion du personnel occasionnel (petites mains) se poursuit. Il est toujours plus difficile de recruter de nouvelles personnes. Ces deux faits ont eu pour effet une augmentation des tâches à réaliser par le service de la voirie.

Nous faisons toujours appel à plusieurs personnes externes pour les ouvertures des déchetteries le samedi. Ceci permet d'éviter de gonfler les heures supplémentaires de nos employés et limite ainsi la reprise d'heures en semaine.

Un total de 1'566 heures a été effectué par l'ensemble des petites mains qui sont rémunérées à l'heure (hors releveurs de compteurs, car payés à la pièce), soit une baisse de 400 heures par rapport à l'année 2023.

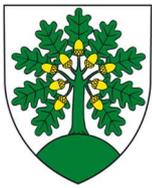
### 1.1.3. Conclusion

La croissance de la population communale s'est stabilisée pour atteindre au 31 décembre 2'869 habitants, représentant une hausse de 14 habitants par rapport à 2023.

Montanaire	2'869
Chanéaz	110
Chapelle-sur-Moudon	600
Correvon	108
Denezzy	197
Martherenges	95
Neyruz-sur-Moudon	166
Peyres-Possens	141
Saint-Cierges	557
Thierrens	895

Cette courbe pourrait augmenter ces prochaines années, en raison des divers projets de rénovation, avec création de logements ou de constructions nouvelles, sur les quelques terrains constructibles restants. Plusieurs sont en cours de réalisation ou encore à l'enquête publique. Le dynamisme et l'attractivité de notre commune sont reconnus, pour preuve l'augmentation des lignes de bus et l'intention de CarPostal de construire un nouveau garage (ce projet qui date déjà de plusieurs années est en train de se concrétiser avec une mise à l'enquête prévue au premier semestre 2025 et une mise en service en 2028). Nous sommes toujours la troisième commune la plus peuplée du district du Gros-de-Vaud.

La Municipalité remercie le personnel (administratif, exploitation et petites mains) pour le travail accompli tout au long de cette année et se réjouit de l'excellente collaboration de chacune et chacun.



## **1.2. Service de la population**

Aucune demande de naturalisation n'a été déposée à Montanaire en 2023 ni au début de l'année 2024, en raison d'un manque de personnel au sein du Service de la population du canton de Vaud. Des engagements ont toutefois été effectués afin de résorber le retard accumulé.

Entre septembre et décembre 2024, dix demandes de naturalisation ont été enregistrées. Elles concernent trois personnes seules ainsi que deux familles : un couple avec leurs deux adolescentes, et une mère accompagnée de ses deux jeunes enfants.

L'ensemble des candidat·e·s ont réussi l'examen de connaissances et leurs demandes ont été approuvées par la Municipalité.

## **1.3. Santé**

### **1.3.1. Plan canicule**

Le plan canicule vaudois n'a pas été activé en 2024 en raison de la météo maussade.

### **1.3.2. Montanaire bouge**

Du 24 au 31 mai, nous avons participé à l'opération Suisse bouge organisée par l'Office fédéral du sport et soutenue par la Coop. De nombreuses activités sportives ont été proposées gratuitement à la population avec la collaboration des sociétés locales : par exemple une boucle VTT qui fait le tour des villages de Montanaire, un rallye santé au Bois des Brigands, une leçon de fitness géante à St Cierges, un tournoi de pétanque, une balade en poussettes et bien d'autres activités qui ont rencontré du succès. Nous reparticiperons à l'action en 2026. Montanaire a accumulé durant le mois de mai plus de 224'000 minutes d'activité physique, pour la catégorie des communes entre 2'000 et 5'000 habitants, le meilleur score du district du Gros-de-Vaud.

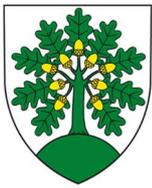
### **1.3.3. Bus santé**

Le bus santé d'Unisanté sillonne le canton de Vaud depuis plus de 30 ans pour proposer des bilans de santé à la population dans le but d'un dépistage des maladies cardiovasculaires, 1<sup>ère</sup> cause de mortalité en Suisse et dans le monde. Une vingtaine de rendez-vous étaient proposés, pour un montant de CHF 50.00 qui ont quasi tous trouvés preneur. Dans une optique de prévention, un bilan de santé a été proposé gratuitement à l'ensemble des collaborateur·trice·s de la Commune. Sept personnes en ont bénéficié.

### **1.3.4. Association du Centre Intercommunal de l'Oasis (ACISO), par Véronique Gilliard**

L'année 2024 est une année de remise en question, de réflexions diverses afin de maintenir la qualité de l'accueil des résidents et une stabilité du personnel, tout en respectant le budget. Cette maîtrise budgétaire passe par la nécessité de ne pas accepter les personnes pouvant encore rester chez elle. En effet, les évaluations des résidents exigées par le canton et les assurances sont devenues beaucoup plus pointues avec un effet très marqué sur les rentrées financières, et par conséquent sur le personnel (nombre et qualification) par habitant.

2024 a vu une occupation des lits en long séjour de 99,46%, ce qui est énorme et laisse très peu de temps aux familles et aux équipes entre un décès et une entrée.



## Commune de Montanaire

Un audit de surveillance s'est déroulé en octobre dernier. Aucun cas de non-conformité n'a été relevé. L'établissement est certifié selon trois normes :

- ISO 9001 : Management de la qualité
- ISO 14001 : Management de l'environnement
- ISO 45001 : Management de la sécurité et de la santé au travail

### 1.4. Petite enfance

La mission première de l'association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (Efaje) est d'accueillir les enfants en collectivité en leur offrant un cadre permettant un développement physique, affectif et social optimal, en collaboration avec les familles et autres intervenants.

Le Conseil d'administration (CA) de l'Efaje s'est réuni 13 fois pour ses séances ordinaires et les délégués ont été convoqués 2 fois pour les assemblées générales (AG), afin de valider les comptes 2023 et le budget 2025.

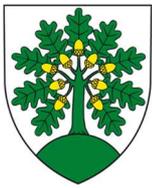
Quelques chiffres concernant 2024 :

- 31 communes sont membres : environ 47'000 habitants ;
- 537 employé.e.s qui représentent 266 équivalents plein temps ;
- 68 accueillantes en milieu familial ;
- 8 structures préscolaires, totalisant 410 places d'accueil ;
- 19 structures parascolaires unité d'accueil pour écoliers (UAPE), totalisant 1'140 places d'accueil ;
- environ 2'650 enfants sont accueillis par semaine ;
- nombre d'enfants accueillis sur Montanaire : 137, en légère diminution depuis 2020 (150), chiffre qui ne reflète pas le nombre d'heures consommées, qui a plutôt tendance à augmenter pour chaque enfant pris en charge.

A l'Efaje, il est appliqué le principe du consommateur-payeur (parents, communes) et non un chiffre à l'habitant.

Les activités de 2024 :

- L'Efaje est actuellement une association de droit privé. Une étude comparative sur les formes juridiques (association de droit privé et association intercommunale) a été demandée par les membres de l'AG. L'objectif étant d'obtenir un rapport complet qui décrit les avantages, les inconvénients et les risques de chacune des formes juridiques. Les impacts sur le plan organisationnel, financier et aussi sur la direction, le personnel, le CA et les membres de l'association et les familles. Le CA a mandaté le bureau Strategos pour étudier les impacts que la vision à moyen terme pourrait avoir sur la forme juridique de l'association. Le rapport final est attendu en 2025.
- Ressources humaines : pour répondre à la pénurie de personnel et à la concurrence régionale, l'AG a accepté une proposition de revalorisation salariale du personnel éducatif : un salaire légèrement supérieur à la grille de la Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance (FSAE) dès janvier 2025. Jusque-là, les salaires étaient inférieurs à la grille FSAE. Le coût est de CHF 1'203'724.00.
- Le Conseil communal de Bercher a accepté lors de sa séance du 15 mai 2024 le projet d'agrandissement de la garderie l'Hirondelle pour une somme de CHF 2'300'000.00 TTC, passant dès lors de 27 à 66 places. La garderie déménagera lors des vacances de Noël dans des locaux provisoires à Fey pour une durée d'une année.
- Une campagne pour la promotion de l'accueil en milieu familial a eu lieu en août et a remporté un vif succès.



## Commune de Montanaire

- 2 membres du CA de l'Efaje (le syndic de Bettens et moi-même) sommes allés présenter l'Efaje lors des conseils communaux de Froideville et St-Barthélémy.
- Démission de 2 membres du CA : Philippe Somsy, municipal au Mont-sur-Lausanne au 30 juin, remplacé par Jean-Marie Urfer, également municipal au Mont-sur-Lausanne. Jean-Pierre Sterchi, municipal à Cugy, au 30 septembre qui sera remplacé par Frédérique Roth, vice-syndique de Cugy, qui participe aux séances depuis le mois de décembre sans droit de vote. Elle sera élue à la prochaine assemblée générale (AG) en 2025.

Répartition des charges pour les trois services de prestations :

Contribution des parents	tarification selon le calcul du revenu déterminant. Une grille tarifaire par prestation d'accueil, validée par l'AG.
Contribution du canton	contribution fixe, éventuelles aides au démarrage.
Contribution des communes	= solde (bouclage des comptes à zéro, mais au maximum 40 % du prix).

Heures consommées à Montanaire	2024 (CHF)	2023 (CHF)	2022 (CHF)	2021 (CHF)
Accueil familial	34'046	37'505	40'544	36'247
Préscolaire	31'728	30'922	27'618	31'769
Parascolaire	28'745	24'092	25'699	28'140
Total des heures consommées à Montanaire	94'519	92'519	93'861	96'156

		Coût total de prise en charge (CHF)	Coût heure commune (CHF)	Coût heure parents (CHF)	Subventions FAJE, OFAS (CHF)
<b>Accueil familial</b>	<b>2024</b>	<b>13.55</b>	<b>4.34</b>	<b>7.34</b>	<b>1.87</b>
	2023	13.81	4.95	7.03	1.82
	2022	13.17	4.47	6.88	1.82
	2021	12.28	3.46	6.94	1.88
<b>Préscolaire</b>	<b>2024</b>	<b>16.81</b>	<b>5.04</b>	<b>8.15</b>	<b>3.62</b>
	2023	16.33	4.78	7.93	3.62
	2022	16.73	5.16	7.85	3.72
	2021	17.35	5.36	7.87	4.12
<b>Parascolaire</b>	<b>2024</b>	<b>17.67</b>	<b>5.59</b>	<b>8.56</b>	<b>3.52</b>
	2023	17.36	5.56	8.38	3.42
	2022	16.66	4.92	8.34	3.40
	2021	16.62	5.20	8.48	2.94

## 1.5. Affaires sociales

### 1.5.1. ARASPE Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif. Deux services délivrent ces prestations : Le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).



## Commune de Montanaire

La mission principale des AAS est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population de notre région d'action sociale sur les prestations d'assurances sociales en respectant les directives du Département de la santé et de l'action sociale et de la Caisse cantonale de compensation AVS. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins ainsi que de cotisations à l'AVS/AI/APG.

La mission principale du CSR est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence

L'assemblée intercommunale des délégués de l'association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) a siégé 2 fois en 2024, notamment pour valider les comptes 2023 et accepter le budget 2025.

### *1.5.1.1. Financement par les communes*

Pour l'établissement du budget 2025, le tarif par habitant appliqué aux communes de la Région d'action sociale ARASPE est basé sur la population recensée au 1er janvier 2024.

Budget en francs par habitant :

2025 : CHF 5.3457

2024 : CHF 5.3717

2023 : CHF 5.3928

2022 : CHF 5.3937

### *1.5.1.2. Comptes 2024*

L'exercice 2024 se caractérise par une augmentation globale des charges de 1.28 % par rapport à l'exercice 2023 et inférieur de 0.25 % par rapport au budget, ce qui traduit une bonne maîtrise des prévisions et une bonne gestion des dépenses.

La consultation auprès des communes concernant les nouveaux statuts ayant pris plus de temps que prévu, ils devraient être validés en 2025 si tous les conseils communaux les acceptent.

### *1.5.1.3. Clic ensemble,*

Clic ensemble est un projet pilote organisé par l'ARASPE et soutenu par le canton de Vaud.

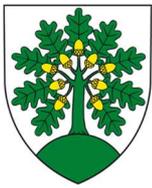
Il s'agit d'ateliers gratuits organisés par des pros dans des cafés-restaurants de la région (Bourlatsapi à Bercher, Cheseaux, Etagnières, Ouest lausannois) dont le but est d'aider toute personne à utiliser les outils informatiques actuels pour pouvoir effectuer facilement les démarches administratives ou commerciales.

Ces ateliers sont destinés à chacune et chacun quel que soit son âge et sa situation, souhaitant développer ses compétences numériques.

En 2024, 75 permanences ont été organisées dans 7 cafés restaurants. 436 accompagnements ont été réalisés par 29 bénévoles engagés et formés.

### *1.5.1.4. Assurance maladie*

2 soirées d'informations sur l'assurance maladie ont été effectuées dans le district en novembre, afin d'accompagner la population dans les différentes démarches possibles pour diminuer la charge des assurances.



## Commune de Montanaire

### 1.5.2. Aînés

6 nonagénaires ont été fêtés en 2024.

## 1.6. ARGdV Association régionale du Gros-de-Vaud

L'ARGdV est une association de droit privé (art. 60 ss du CC), elle regroupe les 36 communes du district du Gros-de-Vaud et 222 membres privés. Elle représente 45'000 habitants et 3'000 entreprises

Le comité (syndics du district et présidents des différentes commissions) est élu par l'assemblée générale. Il a notamment pour mission d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, d'établir et de suivre une stratégie régionale.

### 1.6.1. Les commissions

#### 1.6.1.1. Commission Tourisme et Culture

Depuis la création de l'Office du Tourisme Echallens Région Tourisme, sa commission accompagne et suit le développement des activités touristiques et culturelles de la région menées par sa directrice, Madame Géraldine Regamey.

- Mise en service du nouveau site internet Echallens Région Tourisme en mai : outil de promotion important avec les réseaux sociaux.
- Présence sur des manifestations régionales afin de promouvoir les actions entreprises par l'ARGdV et Echallens Région Tourisme : Rando des Blés - Championnats Suisses de VTT – Marchés Folkloriques - Espace Terroir au Comptoir d'Echallens.
- Tournage de plusieurs capsules vidéo courtes pour mettre en lumière des activités et événements spécifiques comme : la nuit de la Rando, le jeu de piste « Quête dans le Gros d'Vaud » et les activités hivernales de notre région.

#### 1.6.1.2. Commission Economie

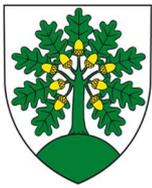
Elle s'occupe de la promotion économique régionale. Elle recense notamment les zones industrielles et artisanales disponibles dans les communes de la Région du Gros-de-Vaud, et est le partenaire du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) pour les aides financières en relation avec les projets régionaux.

Elle soutient la formation des apprentis (AppApp), et cherche régulièrement à favoriser le réseautage, particulièrement lors de son forum économique annuel.

Elle préavise depuis 2013 les demandes liées au nouveau fonds pour les nouvelles activités économiques, et coordonne les besoins de développement d'entreprises en lien avec les planifications communales.

#### 1.6.1.3. Commission Territoire et mobilité

Elle soutient les communes dans les questions d'aménagement du territoire. Elle accompagne également divers projets ou dossiers en cours de planification, qu'ils soient communaux ou régionaux. Cette commission cherche également des solutions pour diverses questions de mobilité, comme le transfert multimodal (P+R) - en collaboration avec les organismes régionaux voisins ou les schémas directeurs du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), ou le développement d'un concept régional de mobilité douce.



## Commune de Montanaire

### 1.6.1.4. Commission Agriculture

En collaboration avec l'Office du Tourisme, la commission recherche en permanence de nouvelles solutions pour promouvoir la filière agricole, notamment par le biais de différentes brochures comme les ventes directes et marchés à la ferme, les hébergements ou les activités à la ferme.

Elle organise également la promotion des produits du terroir au salon Suisse des Goûts & Terroirs chaque année à Bulle et réunit nombre de producteurs régionaux dans le cadre de l'Espace Terroir du comptoir d'Echallens.

### 1.6.1.5. Commission Energie et environnement

Depuis 2016, elle souhaite faciliter les contacts entre les communes et les transferts d'informations, être un guichet régional de conseils en matière d'énergie, permettre le relais des informations cantonales et fonctionner comme commission consultative pour les projets énergétiques d'envergure.

### 1.6.1.6. L'équipe opérationnelle

Elle gère les projets et activités décrites dans la stratégie et rapporte une dizaine de fois par année au Comité de l'Association.

### 1.6.1.7. Le comité

Les membres du comité de l'ARGdV se sont réunis 8 fois et ont participé à 2 assemblées générales pour accepter les comptes 2023 et le budget 2025.

### 1.6.1.8. Comptes ARGdV

	Comptes 2023 (CHF)	Comptes 2024 (CHF)
Personnel	549'957.-	540'757.-
Exploitation	110'430.-	115'260.-
Promotion et développement	201'944.-	206'524.-
<b>Total dépenses</b>	<b>862'331.-</b>	<b>862'541.-</b>
Contribution des communes	506'550.-	516'150.-
Contribution privées	45'825.-	50'700.-
Participation cantonale	161'952.-	209'532.-
Promotion	117'798.-	92'088.-
<b>Total recettes</b>	<b>832'125.-</b>	<b>868'470.-</b>

Compte tenu du développement de la région et de ses habitants, des sollicitations externes relatives au rôle supra communal de l'association, du développement des actions liées à la stratégie régionale, du développement d'Echallens Région Tourisme, de l'objectif principal de la stratégie visant à la maîtrise du développement du Gros-de-Vaud, de la prise en compte de la participation cantonale au fonctionnement de l'ARGdV et de l'intérêt d'une coordination régionale des actions en faveur de tout le Gros-de-Vaud, les membres de l'association, lors de l'assemblée générale du 19 juin 2024, ont accepté une augmentation des cotisations de CHF 4.00 (passer de CHF 10.00 à 14.00) par habitant à une large majorité.



## **2. ARBENZ PASCAL, MUNICIPAL**

---

Dicastères : Routes  
Déneigement  
Défense incendie  
Déchets

Associations et comités : Membre du CoDir du CNOV  
Membre du CoDir du SDIS  
Membre du CoDir de l'AECM

### **2.1. Routes**

#### **2.1.1. Corrençon**

Réfection des banquettes de la traversée en forêt de la route Pré de la Place reliant Corrençon au Rutannes sur une portion de 400m, pour un montant de CHF 31'838.95.

#### **2.1.2. St-Cierges**

Travaux de génie-civil devant le local voirie, réfection de la place en enrobé bitumeux, démolition des anciennes fosses et mise en conformité des raccordements EC et EU, pour un prix de CHF 43'759.10.

#### **2.1.3. Thierrens**

##### **2.1.3.1. Abri bus**

Mise en conformité de l'arrêt de bus devant la Coop par le rehaussement du trottoir pour donner un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite et il est prévu d'y installer un abris-bus en mars 2025. Prix estimatif CHF 21'500.00.

##### **2.1.3.2. Modification du passage piétons devant Mafidu, route de Moudon.**

Déplacement du passage piétons, modification de l'éclairage public, renforcement du marquage au sol, installation de panneaux « école » clignotants pour un montant de CHF 26'583.70.

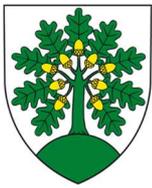
#### **2.1.4. Chanéaz**

Etude de la réfection de la chaussée, création de trottoirs et nouvel arrêt de bus.

Préavis 10/2023 accepté à la séance du Conseil Communal le 13 décembre 2023, pour un montant devisé à CHF 557'000.00. Les travaux ont débuté en août 2024 et se sont arrêtés fin novembre. Le tapis final sera posé au printemps/été 2025 afin de permettre à la structure de la route de se stabiliser.

#### **2.1.5. Correvon**

Le projet d'étude portant sur la réfection de la Grand'Rue, du chemin de l'Épine et de la ruelle de l'Église est désormais finalisé. Plusieurs conduites d'eau devront être remplacées et la chaussée entièrement refaite. Un préavis d'étude à ce sujet sera présenté en 2025.



## Commune de Montanaire

### 2.1.6. Neyruz

Changement du collecteur et réfection de la chaussée au chemin des Vuiges : ici également, la pose du revêtement final est reportée à 2025 afin de permettre la stabilisation de la structure.

Travaux réalisés par anticipation en 2024 : CHF 97'292.00.

### 2.1.7. Divers travaux sur les routes

Remplacement de couvercles et de grilles défectueux ainsi que réparations ponctuelles de revêtement bitumineux, pour un montant de CHF 31'159.80.

Les travaux de fissurage et de taconnage, réalisés dans le cadre de l'entretien courant, ont été confiés à l'entreprise Pittet-Chatelan SA. En 2024, environ 13,5 km de fissures ont été traités et quelque 2'200 m<sup>2</sup> de gravillonnage ont été effectués, pour un montant total de CHF 62'605.15.

### 2.1.8. Zones 30km/h

L'étude des tronçons de route potentiellement éligibles à un abaissement de la vitesse a été finalisée. Le projet a été transmis à la Direction générale de la mobilité et des routes pour approbation.

## 2.2. Déneigement

Le samedi 28 novembre 2024, les premiers flocons de neige sont tombés sur Montanaire. Grâce à une équipe bien préparée, les opérations se sont déroulées sans encombre.

Le silo à sel de 25 m<sup>3</sup>, installé à proximité du local de la voirie à Thierrens, donne entière satisfaction. L'expérience est donc reconduite pour une durée de trois ans, au prix de CHF 3'780.00 par année. Actuellement, le prix de la tonne de sel est de CHF 237.60. Environ 20 tonnes de sel ont été épandues durant la saison hivernale 2023–2024.

La DGMR a assuré le déneigement des routes traversant les localités, pour un montant de CHF 22'393.00.

Le déneigement sur le territoire communal est réparti comme suit : les villages de Saint-Cierges et de Thierrens sont pris en charge par l'équipe de la voirie communale, tandis que les autres villages sont desservis par neuf prestataires privés.

## 2.3. Défense incendie

### 2.3.1. SDIS

	2021 (CHF)	2022 (CHF)	2023 (CHF)	2024 (CHF)	2025 (CHF)	2026 (CHF)
Taxe à l'habitant budgetée	28.47	32.43	34.37	33.56	35.20	38.57
Taxe à l'habitant effective	26.56	29.66	32.88	35.33		



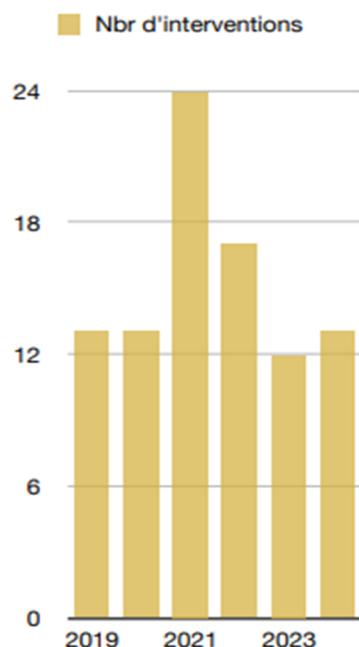
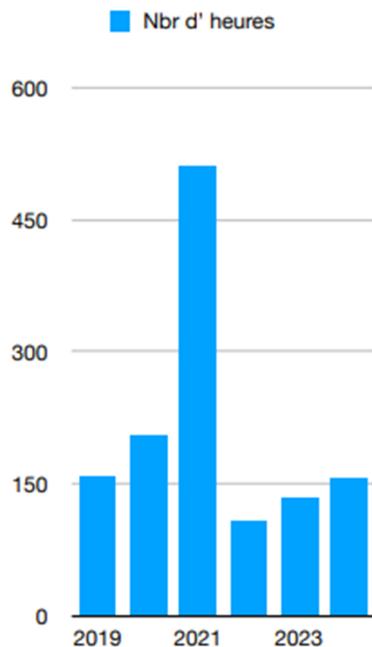
## Commune de Montanaire

Nombre d'interventions, heures et natures des interventions sur Montanaire :

Village	Nombre	Heures	Nature
Chanéaz	0	0	
Chapelle	1	8	Hydrocarbure
Correvon	0	0	
Denezzy	0	0	
Martherenges	0	0	
Neyruz	0	0	
Peyres-Possens	2	17	Feu de matériaux, hydrocarbure
St-Cierges	3	42	Court-circuit, chimique
Thierrens	7	90	Alarme automatique, feu poubelle, odeur de gaz
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>157</b>	

Evolution du nombre d'heures et d'interventions :

	Nombre d'heures	Nombres d'interventions
2019	157.50	13
2020	204	13
2021	511	24
2022	108	17
2023	133	12
2024	157	13





## 2.4. Déchetteries

C'est 1'713.181 tonnes de déchets récoltés cette année dans les déchetteries de Thierrens, Chapelle-Martherenges, Denezzy et les Ecopoints de St-Cierges, Neyruz, Peyres-Possens, Chaneaz, Corrençon et Correvon.

Total de déchets récoltés en tonnes, par année :

Année	Poids en tonnes
2018	1'268.496
2019	1'278.970
2020	1'506.928
2021	1'470.302
2022	1'558.603
2023	1'551.567
2024	1'713.181

La taxe sur les sacs-poubelle blancs a été augmentée de CHF 2.00, et la taxe par habitant s'élève à CHF 77.00 pour l'année 2024.

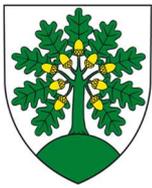
Pour comparaisons :	Taxe à l'habitant 2019	CHF 85.00
	Taxe à l'habitant 2020	CHF 80.00
	Taxe à l'habitant 2021	CHF 80.00
	Taxe à l'habitant 2022	CHF 75.00
	Taxe à l'habitant 2023	CHF 75.00
	Taxe à l'habitant 2024	CHF 77.00

Le coût total de l'évacuation des déchets pour Montanaire en 2024 (compte 450) s'élève à CHF 434'208.33, pour un budget initial de CHF 359'140.00.

Les ristournes perçues au titre des déchets atteignent CHF 368'350.14 (pour un budget équivalent à CHF 359'140.00).

La différence nette est donc négative, à hauteur de CHF 65'858.19.

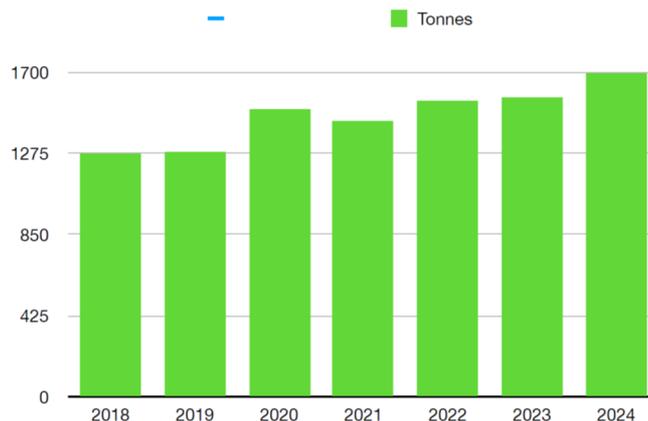
Revenu de la taxe au sac :	CHF 97'122.34
Coût de l'élimination des sacs taxés :	<u>CHF 74'423.90</u>
<b>Différence :</b>	<b>CHF 22'698.44</b>



Statistique et évolution des quantités de déchets sur notre commune :

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonne)
Ordures ménagères	275,510	292,680	321,680	322,300	326,400	302,230	314,600
Déchets encombrants	154,930	152,230	150,150	162,750	174,640	172,740	191,670
Bio déchets (déchets verts)	220,200	154,340	254,280	154,820	295,520	324,780	468,920
Bois usagé	168,870	156,820	202,230	172,750	155,210	176,010	148,420
Papier carton	199,040	203,220	198,190	187,350	190,720	183,790	183,220
Alu et fer blanc	9,520	6,540	10,420	7,860	7,910	7,530	8,880
Ferraille	58,610	43,890	45,960	48,270	45,470	68,930	63,420
Verre	107,100	95,070	143,400	156,220	142,150	127,940	121,290
PET	3,719	7,948	9,598	8,263	10,095	9,018	9,109
Flaconnage	3,540	4,240	4,270	2,800	3,339	3,220	2,070
Déchets spéciaux	7,347	3,072	6,733	2,696	3,994	2,881	3,853
Huiles (végétale et minérale)	1,787	0,640	3,034	2,995	4,073	2,178	3,627
Textiles	14,000	20,980	21,981	23,592	23,476	25,583	21,923
Déchets inertes	39,000	133,900	119,600	175,500	146,900	103,300	130,213
Electronique/ Electroménager	5,323	3,400	15,402	13,142	5,220	19,600	19,860
Piles et batteries				0,354	1,066	0,527	0,246
Capsules de café				0,700	0,700	0,570	1,000
Déchets communaux				27,940	21,720	20,740	20,860
<b>Total</b>	<b>1'268.496</b>	<b>1'278.970</b>	<b>1'506,928</b>	<b>1'470,302</b>	<b>1'558.603</b>	<b>1'551.567</b>	<b>1'713.181</b>

Evolution du tonnage par année





### **3. BIGLER YVES-ALAIN, VICE-SYNDIC**

---

Dicastères : Aménagement du territoire  
Ecoles  
Mobilité - transports  
Pâturages – esserts communaux  
Chemin AF  
Culte et paroisse

Associations et comités : Membre du CoDir de l'ASIRE  
Membre de la Commission mobilité et agricole à l'ARGdV  
Délégué au triage forestier  
Délégué à l'Efaje

#### **3.1. Aménagement du territoire**

##### **3.1.1. Plan d'affectation communal (PACom)**

L'année 2024 a été très calme concernant notre PaCom.

À la suite du dépôt de l'ensemble de nos documents auprès de la Direction générale du territoire et du logement pour validation en décembre 2023, nous avons reçu, en septembre 2024, plusieurs demandes de corrections de leur part.

En collaboration avec notre bureau d'urbanisme, nous avons analysé l'ensemble de ces remarques et sollicité une séance de conciliation auprès de Madame la Conseillère d'État Christelle Luisier Brodard et de ses services, dans le but d'éviter une nouvelle procédure d'examen préalable et une remise à l'enquête, ce qui aurait retardé la validation d'environ une année.

Cette séance s'est tenue en février 2025.

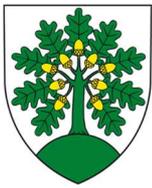
##### **3.1.2. Glissement de terrain à Denezzy :**

À la suite des fortes précipitations survenues à l'automne 2023, un important glissement de terrain – estimé à plus de 300 m<sup>3</sup> de terre – s'est produit au lieu-dit Champs Rosset, à Denezzy. Cet événement a endommagé un chemin grevé d'une servitude en faveur de la commune, de Romande Énergie et de Hodigaz, impliquant que la Commune assume le rôle de maître d'ouvrage.

Les travaux de remise en état, comprenant notamment la création d'un caisson en bois pour stabiliser le chemin, ont été réalisés en novembre 2023 pour un montant d'environ CHF 70'000.00. Une participation financière de CHF 5'000.00 a été versée respectivement par Romande Énergie et Hodigaz, et 27 % du coût des travaux ont été pris en charge par les ayants droit au fonds d'entretien (AF).

#### **3.2. Chemins AF**

La phase 2, portant sur le chemin de Montanaire entre Thierrens et St-Cierges, est désormais terminée. Elle comprenait le prolongement du collecteur ainsi que la réfection du chemin jusqu'à hauteur du chêne de Montanaire.



## Commune de Montanaire

Les phases 3 et 4 ont été lancées courant 2024. L'expertise de ces différents tronçons est prévue pour mars 2025.

La procédure administrative, relativement longue entre la Confédération et le Canton, a incité la Municipalité à anticiper les démarches, afin d'être prête pour l'élaboration du plan d'investissements de la prochaine législature.

### 3.3. Ecoles

#### 3.3.1. Thierrens – extension du site scolaire

Les travaux d'aménagement extérieur et de végétalisation ont bien progressé, malgré une météo capricieuse. Certains marquages au sol ainsi que l'installation de jeux sont prévus pour l'année 2025.

La mise en domaine public du nouveau trottoir du chemin du Grand-Marais, résultant du transfert de propriété de l'ASIRE à la Commune, a entraîné un allongement significatif des démarches liées à la création de la PPE entre les deux entités. L'étude des documents est en cours de traitement par Maître Crisinel.

Concernant le raccordement au chauffage à distance, les deux anciens collèges sont désormais reliés, permettant la suppression du gaz. Deux autres bâtiments communaux ont également été raccordés, comme mentionné par mes collègues dans leurs interventions.

#### 3.3.2. Polliez-Pittet

L'extension du site scolaire progresse de manière satisfaisante. L'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée scolaire 2025.

#### 3.3.3. Comptes 2024

L'année 2024 se boucle avec un excédent de revenus de CHF 2'269'097.80, réparti comme suit :

- dissolution des fonds de réserves de CHF 532'596.24
- redistribution aux communes d'un montant de CHF 91.50 par habitant, soit un total de CHF 2'801'694.10 ;
- l'excédent de produits pour un montant de CHF 12'774.10 est reporté au capital.

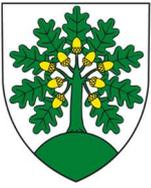
Nombre d'habitants	30'480
Nombre d'élèves	4'152, soit 52 de plus qu'en 2023
Coût par élève	CHF 4'260.80
Coût par habitant	CHF 580.40, comprenant la totalité des coûts scolaires ainsi que les transports

Le rapport de gestion de l'ASIRE peut être consulté sur le site internet de la commune.

### 3.4. Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV)

#### 3.4.1. Commission mobilité et territoire

La commission n'a pas beaucoup siégé cette année suite au départ de Madame Collaud, collaboratrice au sein de l'ARGdV.



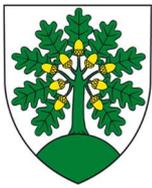
## Commune de Montanaire

Le dossier des SRGZA (stratégie de gestion des zones d'activité du Gros-de-Vaud) est en cours d'acceptation auprès des législatifs des communes du district.

### **3.4.2. Commission agricole**

Le Plan directeur régional agricole du Gros-de-Vaud est actuellement soumis à l'approbation du Conseil d'État.

Soucieuse d'anticiper les éventuelles remarques des services cantonaux, la Municipalité a mis à l'enquête publique la buvette d'alpage située au pâturage de Denezzy, du 7 décembre au 5 janvier. Cette démarche vise à vous présenter un préavis aussi proche que possible de la réalité.



## **4. BOURLARD MARC, MUNICIPAL**

---

Dicastères :

- Police
- Gravière
- Forêt
- Sports
- Tourisme
- Environnement
- Espaces verts
- Voirie
- Sociétés locales
- Salles et refuges

Associations et comités :

- Membre du CoDir du triage forestier de St-Cierges et de Peyres-Possens
- Membre du CoDir du Bois des Brigands
- Membre du CoDir de l'USL
- Membre du CoDir du CNOV
- Membre du CoDir de la piscine de Moudon
- Délégué au SDIS
- Membre du Conseil intercommunal à l'AECM
- Suppléant à l'ORPC

### **4.1. Police**

Résumé du rapport de police 2024 ; 211 évènements dont :

- Individu perturbé + trouble de la tranquillité + litige : 43 cas
- Accident de circulation : 30 cas
- Document perdu-volé : 10 cas
- Cybercriminalité : 4 cas

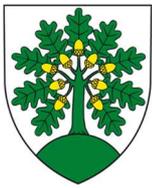
### **4.2. Sports et sociétés locales**

#### **4.2.1. Course des Roches**

Location de la tente car la grande salle était en travaux et ne pouvait pas être utilisée pour le repas après la course des Roches : CHF 1'600.00.

#### **4.2.2. Piscine de Moudon**

Participation de la commune de Montanaire de CHF 4.00 par habitant : CHF 11'340.00.



## Commune de Montanaire

### 4.2.3. FCT

Versement du prêt octroyé pour les travaux des nouveaux vestiaires : Préavis 09/2023 : CHF 140'000.00

Le FCT a versé la 1ère tranche de remboursement : CHF 20'000.00  
Versement de la subvention du fonds du sport vaudois : CHF 42'100.00  
**Solde au 31.12.2024 :** **CHF 77'900.00**

### 4.2.4. USL (union des sociétés locales)

25 sociétés

1 nouvelle société en 2024 : le club des 200

## 4.3. Tourisme

Cotisation pour le Gros-de-Vaud : CHF 28'350.00

## 4.4. Environnement

En 2023 : Suite à l'effondrement des berges du ruisseau de la Scie à Thierrens, des travaux de renforcement, subventionnés à hauteur de 60 % par le canton, ont dû être entrepris.

Coût des travaux CHF 94'170.00  
Subvention du canton - CHF 59'270.00  
**A la charge de la commune CHF 34'900.00**

En 2024 : Intempérie en novembre qui a de nouveau endommagé les berges du ruisseau de la Scie en amont des travaux entrepris en 2023. Des travaux complémentaires d'urgence ont dû être effectués au début 2024.

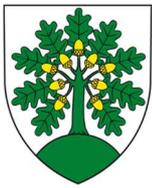
Coût des travaux CHF 51'375.00  
Subvention du canton - CHF 30'825.00  
**A la charge de la commune CHF 20'550.00**

## 4.5. Forêts

Travaux effectués	2022	2023	2024
Total surface fauchage et soins culturaux	ha 19.00	ha 30.00	ha 41.00
Total surface plantation	ha 0.70	ha 1.70	ha 2.00
Total coupe de bois normale exploitée	m <sup>3</sup> 1'980	m <sup>3</sup> 1'900	m <sup>3</sup> 2'400
Total exploitation forcée (bostryches)	m <sup>3</sup> 300	m <sup>3</sup> 600	m <sup>3</sup> 1'140
Coût enlèvement des corbeilles (HT)	CHF 6'300.00	CHF 6'400.00	CHF 3'800.00

	2022	2023	2024
Coût du triage, participation au pot commun	CHF 70.00/ha	CHF 70.00/ha	CHF 100.00/ha

Pour information, en 2025, le coût au pot commun reste de CHF 100.00 par hectare.



	2022	2023	2024
Coût de l'élagage / éparage	CHF 18'900.00	CHF 19'500.00	CHF 11'230.00

Les travaux d'entretien des chemins forestiers sont réalisés par les frères Meyer et Jean-Maurice Golay.

## 4.6. Voirie

L'équipe de la voirie est composée de :

Jean-Luc Millasson : chef d'équipe  
Michel Zurkinden : suppléant du chef d'équipe, responsable des eaux et des forêts  
Damien Balmer : responsable du matériel et suppléant de Michel Zurkinden  
Tracy Chevalley : responsable des espaces verts  
Sébastien Armilhac : responsable des refuges et des salles  
Douglas Hug : actuellement intérimaire, futur responsable des bâtiments  
Maxime Chadourne : apprenti

	2022	2023	2024
Charges salariales (y.c. personnel intérim)	CHF 521'000.00	CHF 483'000.00	CHF 486'000.00

## 4.7. Salles et grandes salles

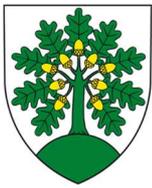
### 4.7.1. Travaux spéciaux

Paiement des travaux de réfection de la grande salle de Thierrens : préavis n° 02/2023 : CHF 1'847'790.00

Factures payées au 31.12.2024 : CHF 1'823'740.00

A recevoir :

- Factures de « finition de travaux » : Dubrit, Forestier, Fermaporte, etc...
- Subventions pour l'installation photovoltaïque
- Subventions pour l'isolation
- Facture de la peinture de l'intérieur

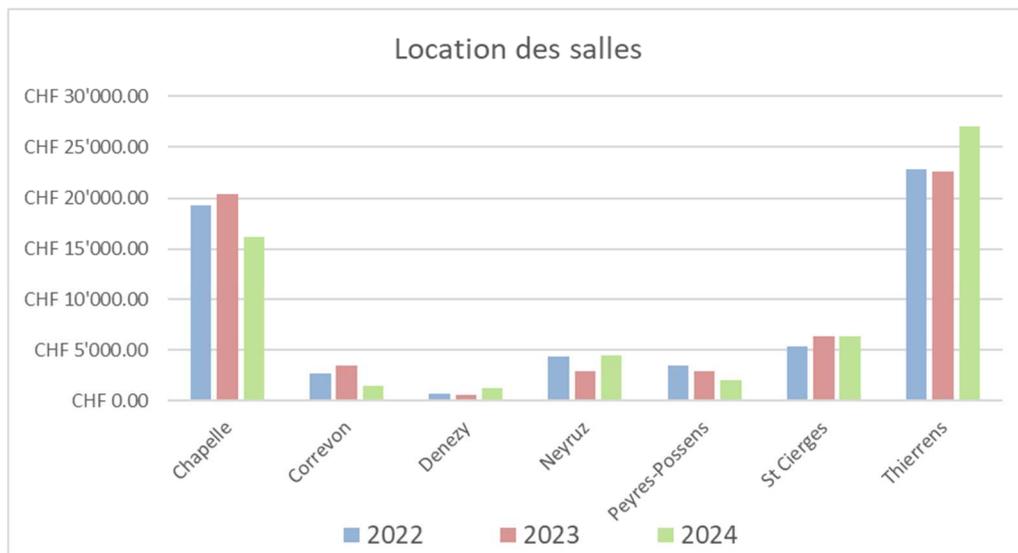


**4.7.2. Revenu des locations**

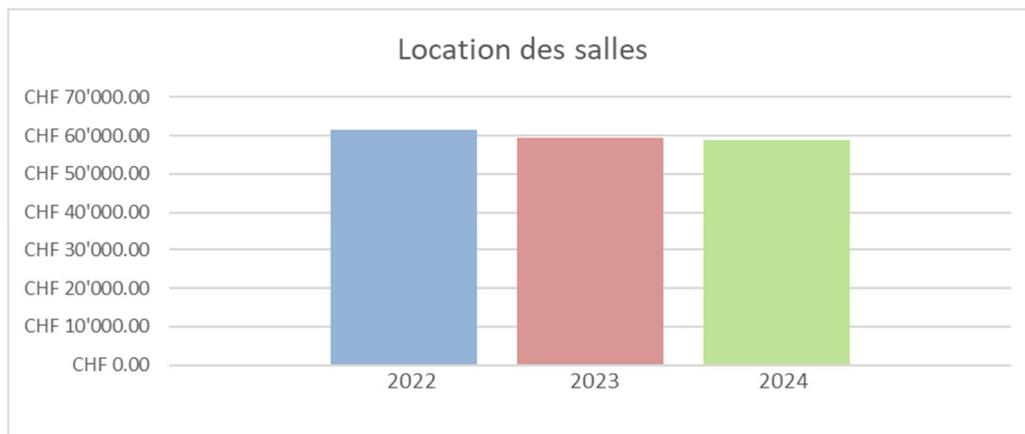
Comparatif entre le budget et le réel :

Lieu	Budget 2024 (CHF)	Réel 2024 (CHF)
Chapelle-sur-Moudon	23'600.00	16'200.00
Correvon	2'000.00	1'500.00
Denezy	400.00	1'260.00
Neyruz-sur-Moudon	3'200.00	4'500.00
Peyres-Possens	3'500.00	2'050.00
Saint-Cierges	5'000.00	6'370.00
Thierrens	18'000.00	27'000.00
<b>Total</b>	<b>55'700.00</b>	<b>58'880.00</b>

**4.7.3. Revenu des locations par village**



**4.7.4. Revenu global des locations des salles**





## 4.8. Refuges

### 4.8.1. Travaux spéciaux

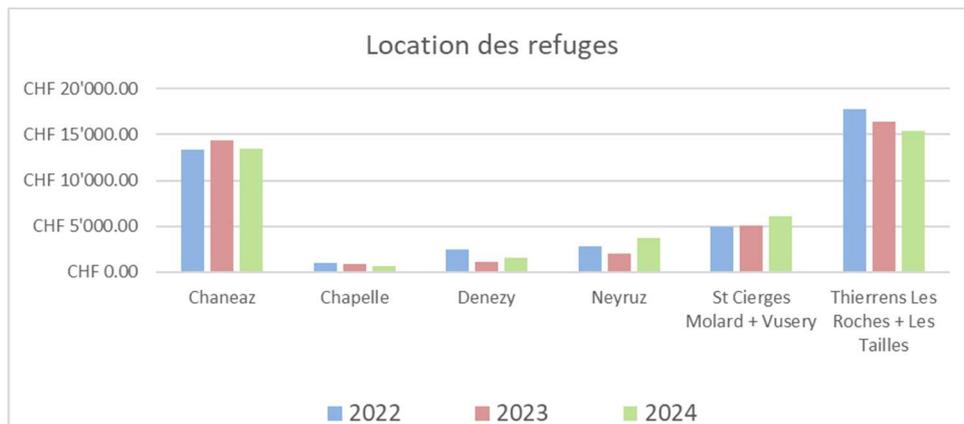
Neyruz-sur-Moudon : Installation d'un éclairage photovoltaïque : CHF 7'300.00.

Molard à St Cierges : Réparation de la cheminée CHF 9'733.30 pris en charge par l'assurance ECA (dégât foudre).

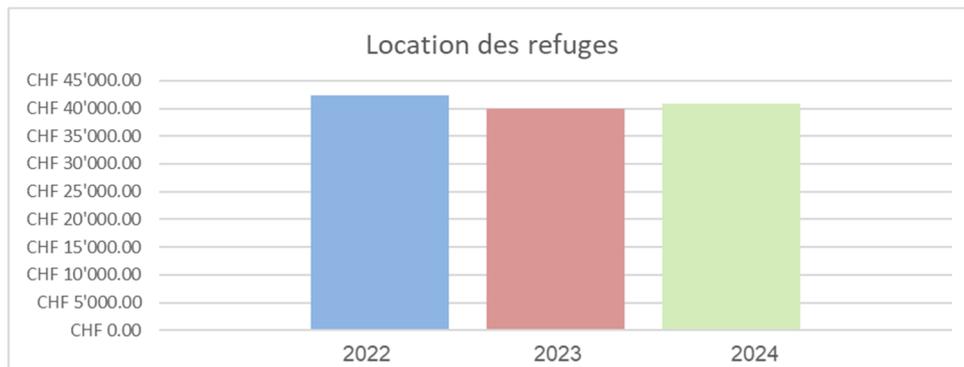
### 4.8.2. Comparatif entre le budget et le réel

Lieu	Budget 2024 (CHF)	Réel 2024 (CHF)
Chanéaz	14'000.00	13'500.00
Chapelle-sur-Moudon	600.00	700.00
Denezy	1'200.00	1'560.00
Neyruz-sur-Moudon	2'000.00	3'760.00
St-Cierges, Le Molard et le Vusery	4'500.00	6'040.00
Thierrens, Les Roches et Les Tailles	15'000.00	15'330.00
<b>Total</b>	<b>37'300.00</b>	<b>40'890.00</b>

### 4.8.3. Revenu des locations par refuge



### 4.8.4. Revenu global des locations des refuges





## 5. DUBACH VALENTIN, MUNICIPAL

---

Dicastères : Finances  
Service informatique  
ADSL / téléphonie mobile

Associations et comités : délégué à l'ASIRE

### 5.1. Finances

L'ensemble des éléments saillants liés aux finances communales sont disponibles dans les comptes 2024. Du côté opérationnel, la préparation de MCH2 est suivie de manière assidue par notre boursière et sa collègue directe à travers différentes réunions et formations avec les communes qui font leur passage au nouveau plan comptable en 2026.

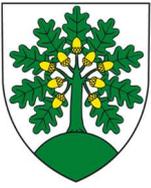
### 5.2. Service informatique

En 2024, le service informatique a poursuivi la transformation numérique des services communaux, avec notamment la mise en place d'un outil de gestion de projet au sein du greffe. Cet outil répond à un double objectif : centraliser la connaissance et les tâches de chaque collaborateur-ice, tout en soutenant la gestion d'une charge de travail croissante liée à la complexification des procédures administratives.

L'année a également été marquée par l'exploration des possibilités offertes par l'intelligence artificielle, notamment pour assister le greffe ou la Municipalité dans la recherche d'informations ou la préparation de textes. Cette technologie ouvre des perspectives intéressantes pour optimiser la recherche dans les règlements communaux et les bases légales.

En décembre, la commune a participé à l'exercice CYBER24, organisé par la DGNSI et l'EMCC, visant à renforcer nos capacités de réponse aux cybermenaces à travers un scénario de gestion de crise.



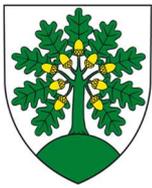


## **Commune de Montanaire**

Des améliorations ont été apportées aux prestations en ligne. La commune a fait évoluer sa plateforme de réservation, permettant désormais aux citoyens de réserver et payer directement la location des salles et refuges communaux via internet. Par ailleurs, le guichet virtuel du contrôle des habitants a fait l'objet d'une modernisation complète, avec une nouvelle version plus adaptée aux technologies mobiles.

Ces évolutions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à optimiser l'utilisation des outils numériques, avec pour objectif d'améliorer la productivité des services tout en maintenant des prestations de qualité pour la population.

Enfin, nous devons composer avec certains défis, notamment notre dépendance à un prestataire principal qui gère l'infrastructure et les logiciels métiers. Cette dépendance s'est particulièrement manifestée lors des inondations du 29 juin 2024 à Sierre qui ont provoqué une panne majeure de nos systèmes, entraînant un chômage technique complet de l'administration durant deux jours.



## **6. NATHALIE JATON, MUNICIPALE**

---

Dicastères :                    Bâtiments  
   Citernes  
   Police des constructions  
   Eglises  
   Protection civile

Associations et comités :    Déléguée à l'AISTBV  
   Déléguée à l'ORPC  
   Déléguée à la Société de Tir « Armes Réunies »  
   Déléguée au CCSPA  
   Suppléante à l'ASIRE

### **6.1. Police des constructions**

Depuis le 1er janvier nous travaillons avec le service technique de la Broye (AISTBV) qui gère tous nos dossiers de police des constructions. Nous sommes très satisfaits de leur service mais nous devons encore apprendre à fonctionner ensemble.

24 permis de construire ont été délivrés dont celui de la rénovation de l'Auberge communale à St-Cierges. Les travaux de démolition débuteront avant Noël.

Les travaux d'aménagement et de réfection du bâtiment administratif ont enfin débuté pour environ 1 an. Les places de parc seront moins nombreuses dans un premier temps voire inexistantes lorsqu'il y aura les échafaudages.

Durant l'année il y a eu 16 demandes de pose de panneaux solaires et 18 demandes de pose de pompe à chaleur, preuve que nos citoyens sont conscients des enjeux climatiques.

30 autorisations municipales ont été délivrées pour des travaux de moindre importance.

En 2024, seuls dix permis d'habiter ont été délivrés, en raison de la transition liée au changement de service technique. Un rattrapage est prévu en 2025.

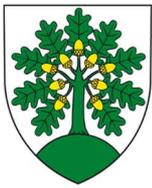
Notre participation à l'AISTBV en 2024 pour les charges fixes sont de CHF 54'073.00 (budget CHF 55'678.00) et nous avons des prestations réalisées pour CHF 170'663.50 (budget CHF 270'000.00). Celles-ci sont en grande partie refacturées aux propriétaires par le biais de leur permis de construire. Les autres compensent les charges prévues d'honoraires de divers prestataires.

### **6.2. Bâtiments**

L'année 2024 a également été marquée par un événement important : la faillite de notre gérance basée à Moudon. Il a donc fallu trouver en urgence un nouveau partenaire pour assurer la gestion de nos biens locatifs. Depuis le 1er mai, la gérance Cogestim d'Yverdon a repris l'ensemble de nos dossiers. Cette collaboration nous permet désormais de bénéficier d'un suivi régulier, d'une meilleure coordination des réparations et d'une réponse rapide aux demandes des locataires.

7 appartements ou locaux ont changé de locataire durant l'année. A chaque fois, la gérance nous propose des travaux de rafraîchissement ou d'entretien si nécessaire.

Le centre médical est en train de se raccorder au chauffage à distance. Les travaux seront terminés à la fin de l'année.



### 6.3. Plan énergie et climat

Je suis la responsable pour la Municipalité du PECC. Voici un résumé de l'année :

- Janvier : nous nous engageons formellement auprès du canton avec l'appui de notre mandataire.
- De janvier à mars nous effectuons un état des lieux de la commune avec un bilan carbone et les activités existantes ou en cours.
- Avril : un atelier participatif est organisé avec notre mandataire. Un retour nous sera fait au mois de juin afin que nous nous appuyions dessus pour faire notre propre plan d'actions.
- Juin : un atelier pour municipaux est organisé afin de définir des projets (fiches actions) pour atteindre les objectifs généraux de 2030.
- Chaque municipal est responsable de 1 ou plusieurs projets.
- Septembre : nous définissons notre plan d'action par le choix de 10 fiches projets établies par le canton. Ces fiches seront modifiées et adaptées à nos possibilités locales et économiques.
  - Nommer une commission de la durabilité, énergie et climat
  - Participation, sensibilisation et engagement de la population
  - Réduction, réutilisation et recyclage des déchets
  - Alimentation locale, saine et durable
  - Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
  - Production d'électricité photovoltaïque
  - Encouragement à la mobilité douce et durable
  - Renforcement de la biodiversité
  - Lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
  - Soutien au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule.

La planification directrice résultant de cette démarche donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir.

- Décembre : notre rapport a été finalisé et transmis au canton qui nous donnera son approbation dans le courant janvier, date à laquelle nous pourrions planifier nos tâches pour 2025.

Nous avons versé à notre mandataire CHF 17'370.00 et reçu une subvention du canton de CHF 8'685.00.

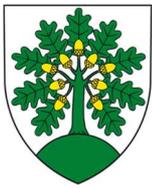
### 6.4. ORPC

Le conseil intercommunal de l'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) s'est réuni 2 fois dans l'année pour adopter les comptes 2023 et le budget 2025.

En 2024 le coût par habitant pour l'ORPC s'est élevé à CHF 24.10 (budget 2024 : CHF 25.10 / comptes 2023 CHF 23.92).

Dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie, notre ORPC a poursuivi en 2024 les travaux engagés les années précédentes, afin de finaliser la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) au sein du district.

Au mois de novembre deux membres de l'ORPC sont venus procéder au remplacement des radios des PRU, à la distribution de matériel pour la signalisation et l'équipement des PRU et à la restitution du matériel surnuméraire, finalisant ainsi la dotation de la commune.



## **7. MICHEL ROSSET, MUNICIPAL**

---

Dicastères : Eaux  
Epuraton  
Gaz  
Eclairage public  
Télé réseau

Associations et comités : Président du CoDir de l'AIDEV  
Président du CoDir de l'Entente Boulens-Chapelle  
Membre du CoDir du CNOV  
Membre du CoDir de l'AECM  
Membre du CoDir de l'Association Menthue  
Délégué – acheteur d'eau ville de Lausanne  
Délégué Holdigaz  
Délégué EMB

### **7.1. Service des eaux**

#### **7.1.1. Association de l'A.I.D.E.V.**

Comptes de fonctionnement de l'association au 31.12.2024 :

Recettes :	CHF	24'611.00
Dépenses :	<u>CHF</u>	<u>32'359.00</u>
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>7'748.00</b>

Un premier tronçon entre Villars-le-Comte et Oulens-sur-Lucens est en construction depuis le 01.11.2024 avec une mise en service prévue au cours de l'été 2025. La mise à l'enquête préalable du projet complet se trouve en consultation dans les différents services du canton. Une centaine de sondages pédologiques sont en cours sur le tracé du projet complet. Le rapport de ces sondages ainsi qu'un rapport de défrichement des forêts sont exigés pour la mise à l'enquête définitive du projet.

#### **7.1.2. Association de la Menthue**

Vente d'eau en 2024, 131'866 m<sup>3</sup>, CHF 85'713.00.

Après une année 2024 très pluvieuse, on remarque une vente d'eau qui diminue de 9 %. Afin de répondre aux normes de la qualité de l'eau potable distribuée aux communes, l'association de la Menthue a mandaté le bureau d'ingénieur RIBI afin de déterminer les différentes possibilités de traitement du Chlorothalonil en association aux contrôles bactériologiques prévu aux sources de Correvon.



### 7.1.3. Compteurs

Propriétaires de 970 compteurs principaux et de 35 sous-compteurs, la suite du renouvellement accéléré des compteurs d'eau dans la commune représente un investissement :

Pour 2021	CHF 10'096.00	pour 52 compteurs achetés
Pour 2022	CHF 9'461.85	pour 49 compteurs achetés
Pour 2023	CHF 8'385.00	pour 33 compteurs achetés
Pour 2024	CHF 8'393.15	pour 44 compteurs achetés

Avec un tel renouvellement, l'objectif d'une durée de vie moyenne de 20 ans d'un compteur, est réalisable.

### 7.1.4. Sécurité de la qualité de l'eau.

Suite à une demande de diminution de temps de travail de Valentin Pidoux en fin d'année 2024, la Municipalité décide de mandater Monsieur Christian Hoënger de CH Conseil, afin de respecter la législation de l'eau potable. Son Mandat consiste à suppléer le service de l'eau. L'engagement d'un nouveau responsable pour la gestion de l'autocontrôle de la qualité de l'eau est prévu en 2025.

### 7.1.5. Consommation d'eau

Le volume de consommation total de l'eau facturé aux compteurs par la commune diminue de 4 % en 2024 par rapport à 2023. L'été humide 2024 provoque cette baisse de vente d'eau.

	Année	Consommation eau en m <sup>3</sup>	
Pour comparaison	<b>2024</b>	<b>151'649</b>	<b>- 4 %</b>
	2023	157'140	- 12 %
	2022	177'193	+ 16 %
	2021	152'319	- 4.7 %
	2020	159'799	+ 1.5 %
	2019	157'363	
	2018	167'709	
	2017	159'953	
	2016	153'571	
	2015	152'511	
	2014	145'041	
	2013	153'125	



## 7.2. Évacuation et épuration des eaux

### 7.2.1. Entente STEP Chanéaz-Prahins :

Le décompte des coûts de l'exploitation de la STEP de Chanéaz-Prahins se présente ainsi : CHF 27'123.00 de frais d'exploitation répartis au m<sup>3</sup> épurés. Participation de 45 % pour Chanéaz.

Participation de Montanaire pour Chanéaz : CHF 13'282.00 pour 109 habitants raccordés = CHF 121.00 par habitant.

Les frais annuels varient chaque année selon les frais annuels réels de la STEP.

### 7.2.2. Entente STEP Boulens-Chapelle :

Les comptes 2024 des coûts d'exploitation de la STEP de Chapelle-sur-Moudon-Boulens se présentent ainsi :

Charges d'exploitation :	CHF 80'412.00
Produits :	<u>CHF 100'431.00</u>
<b>Bénéfice (mis en fonds de réserve) :</b>	<b>CHF 20'019.00</b>

Participation annuelle par habitant fixée à : CHF 100.00

### 7.2.3. Association Intercommunale Epuration Des Eaux Coruz-Menthue - AECM Peyres-Possens

Les comptes 2024 des coûts d'exploitation de la STEP de Peyres-Possens se présentent ainsi :

Recettes :	CHF 86'053.00
Dépenses :	<u>CHF 87'280.00</u>
<b>Déficit :</b>	<b>CHF 1'227.00</b>

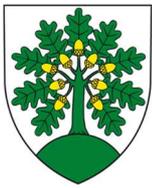
Les frais annuels sont fixés à CHF 110.00 par habitant.

### 7.2.4. Association intercommunale Epuration de Corrençon-Neyruz-Villars-Oulens - CNOV.

Les comptes des coûts d'exploitation du CNOV se présentent ainsi :

Recettes :	CHF 72'947.00
Charges d'exploitation :	CHF 119'456.00

Avant la reprise du CNOV par l'Épuration Moyenne Broye (EMB) au 01.01.2026, le déficit de CHF 46'509.00 est pris dans les fonds de réserve. La participation de Montanaire pour Corrençon et Neyruz est de CHF 44'277.00 pour 208 habitants raccordés = CHF 212.00 par habitant.



**7.2.5. Le volume d'eau usée, épurée et facturée par la commune diminue de 6 % en 2024.**

	Année	Volume facturé en m <sup>3</sup>	
Pour comparaison	<b>2024</b>	<b>125'891</b>	<b>- 6 %</b>
	2023	134'086	- 6 %
	2022	142'477	+ 12 %
	2021	127'168	- 2.8 %
	2020	130'752	+ 4 %
	2019	125'398	- 5 %
	2018	131'594	+ 1 %
	2017	130'036	
	2016	118'729	
	2015	119'887	
	2014	110'305	
	2013	120'661	

**7.2.6. Volume d'eaux claires et d'eaux usées**

Année	EC surface bâtie en m <sup>3</sup>	EU collecteurs en m <sup>3</sup> 0.70	Micropolluants en CHF	Location compteur en CHF
2018	257'450	132'090	23'553.00	22'030.00
2019	254'944	121'666	23'643.00	22'497.00
2020	257'561	130'378	24'399.00	22'548.00
2021	259'451	126'809	24'471.00	23'021.00
2022	260'187	141'971	24'426.00	22'930.00
2023	246'548	133'834	24'318.00	22'790.00
<b>2024</b>	<b>249'048</b>	<b>124'352</b>	<b>24'336.00</b>	<b>22'931.00</b>

**7.2.7. STEPS Entretien**

Correvon : Renouvellement du surpresseur et de la soufflante pour CHF 12'677.00.

Martherenges : Changement du tableau de commande et de l'armoire pour CHF 16'536.00.

Saint-Cierges : Remplacement de la pompe doseuse pour CHF 2'396.00.

Thierrens : Remplacement de la sonde du tamiseur pour CHF 2'880.00.

Entretien de la station de relevage La Grenille de Saint-Cierges : Renouvellement complet des pompes pour CHF 34'961.00.

Entretien de la station de relevage Morandi de Peyres-Possens : Renouvellement complet des pompes CHF 12'061.00.



### 7.3. Eclairage public

2024 marque la fin de l'équipement de notre éclairage public avec la technologie LED.

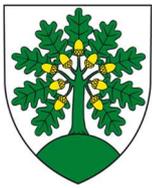
Les tableaux comparatifs ci-dessous montrent l'évolution de la consommation en KW ainsi que l'évolution des coûts en énergie. Malgré quelques variations dans les relevés de certains villages, on remarque une diminution de 65 % de consommation électrique de 2018 à 2024 sur l'ensemble de Montanaire. Avec l'augmentation du prix du KW, la diminution des coûts est de 40 % de 2018 à 2024.

#### 7.3.1. Montant facturé par Romande Energie, comparaison financière par village

Village	2018 en CHF	2019 en CHF	2020 en CHF	2021 en CHF	2022 en CHF	2023 en CHF	2024 en CHF
Chanéaz	2'683.44	1'572.97	553.25	547.49	569.23	619.04	876.92
Chapelle	4'526.15	2'032.74	1'489.27	1'085.21	1'074.24	1'405.16	1'899.87
Correvon	2'209.57	2'256.39	2'151.90	2'304.95	2'239.44	2'956.23	3'207.46
Denezy	2'819.35	2'855.76	2'677.29	2'636.39	987.40	720.28	1'701.77
Martherenges	688.23	691.41	680.85	666.75	670.42	1'026.97	1'084.11
Neyruz	2'776.63	2'610.96	710.32	845.70	840.53	1'056.93	1'278.99
Peyres-Possens	2'538.78	2'549.82	2'519.46	2'557.59	2'230.96	1'458.02	1'305.37
St-Cierges	6'949.46	7'022.95	6'740.97	6'712.55	2'134.41	3'078.95	4'586.22
Thierrens	10'502.75	9'634.39	9'615.44	9'663.36	2'858.11	3'658.60	5'594.20
<b>Total annuel</b>	<b>35'694.36</b>	<b>31'227.39</b>	<b>27'138.75</b>	<b>27'019.99</b>	<b>13'604.74</b>	<b>15'980.18</b>	<b>21'534.91</b>

#### 7.3.2. Consommation en kWh par village

Village	2018 en kWh	2019 en kWh	2020 en kWh	2021 en kWh	2022 en kWh	2023 en kWh	2024 en kWh
Chanéaz	14'266	8'251	2'716	2'712	2'827	2'163	2'850
Chapelle	23'939	10'494	7'405	5'343	5'282	5'210	5'922
Correvon	12'771	12'771	12'177	12'079	12'015	12'635	10'972
Denezy	14'921	15'055	15'101	13'820	5'046	2'648	5'195
Martherenges	3'658	3'658	3'668	3'658	3'658	3'658	3'668
Neyruz	15'432	14'350	11'207	3'849	3'848	4'100	3'884
Peyres-Possens	13'341	13'325	13'128	12'025	9'088	4'526	3'579
St-Cierges	36'651	36'887	36'368	36'028	11'163	10'952	14'601
Thierrens	55'873	50'973	51'802	52'753	15'121	14'057	18'691
<b>Total annuel</b>	<b>190'852</b>	<b>165'764</b>	<b>153'572</b>	<b>142'267</b>	<b>68'048</b>	<b>59'949</b>	<b>69'362</b>



#### **7.4. Télé-réseau de Thierrens**

Année	Montant encaissé En CHF	Nombre d'abonnés
2015	22'500.00	93
2016	20'320.00	85
2017	18'640.00	78
2018	16'820.00	70
2019	15'700.00	65
2020	13'440.00	56
2021	11'660.00	48
2022	9'160.00	38
2023	9'080.00	37
2024	7'200.00	30

A la lecture de ce tableau, on constate une diminution des abonnements. Les frais d'entretien annuel se montent à CHF 10'638.00 jusqu'au 31.12.2024. L'entreprise chargée de l'entretien du télé-réseau accepte un nouveau contrat d'entretien en fonction de la diminution du nombre des abonnés. Les frais d'entretien annuel dès 2025 se montent à CHF 1'620.00/année ce qui permet de poursuivre l'exploitation du télé-réseau pour 5 ans.

Ce rapport de gestion fait partie intégrante du préavis N° 05/2025, comptes 2024.

Accepté dans la séance de Municipalité du 20 mai 2025.